



Station d'Épuration de Brionne

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2021



Station d'épuration du Bec-Hellouin

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4.	Nombres d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	8
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	8
1.8.	Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	30
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	30
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	31
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	32
2.1.	Modalités de tarification	32
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	34
2.3.	Recettes	35
3.	Indicateurs de performance	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	42
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)	43
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	44
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3).....	45
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	46
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	46
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	46
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7	47
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	48
3.12.	Durée d'extinction de la dette	54
3.13.	Etat de la dette du service	54
3.14.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)	55
3.15.	Taux de réclamations (P258.1).....	56
4.	Financement des investissements	56
4.1.	Montants financiers.....	56
4.2.	Amortissements.....	57
4.3.	Présentation des projets 2021 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	57
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	57
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	57
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	58
7.	Annexe 1	63
	Note de l'Agence de l'Eau.....	63

Introduction

À partir de l'exercice 1995, et en vertu du décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le décret n° 2007-675- du 2 mai 2007 complète le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Enfin, l'arrêté du 2 décembre 2013 porte modification aux indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont deux indicateurs obligatoires du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement, et qui désormais, rendent compte de l'établissement du descriptif détaillé des réseaux.

Le présent rapport concerne l'activité du service de l'assainissement collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2021 (soit pour les ouvrages sous compétence de la communauté de communes en 2021).

Les chiffres clefs du service :

- Nombre d'usagers : **13 42 abonnés**
- m³ facturés : 2021 : **986 565 m3** (régie + DSP) (935 143 m³ en 2020)
- km de réseau : **175,58 kms** de canalisations d'eaux usées (unitaires et séparatifs, hors refoulement)
- Nombre d'interventions sur le réseau :
 - Communes en régie : 59 interventions sur réseaux (65 en 2020)
 - Communes en DSP : 31interventions de désobstructions (35 en 2020)
- Nombre de contrôles de raccordement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente : **409** contrôles (**317** contrôles avec transmission sous 1 mois, **92** contrôles avec transmission sous15 jours).
- Nombre d'instructions de dossiers d'urbanisme : **207 (108 en 2020)**
 - 67 certificats d'urbanisme ;
 - 21 déclarations préalables
 - 8 permis d'aménager
 - 111 permis de construire

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

Nom de la collectivité : INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Hellouin, ZAC Maison Rouge – Bosrobert, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Beaumont le Roger, Beaumontel, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche (La Barre en Ouche et Beaumesnil), Menneval, Broglie, Bernay, Grand-Camp

Existence d'une CCSPL* Oui Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : selon communes Non

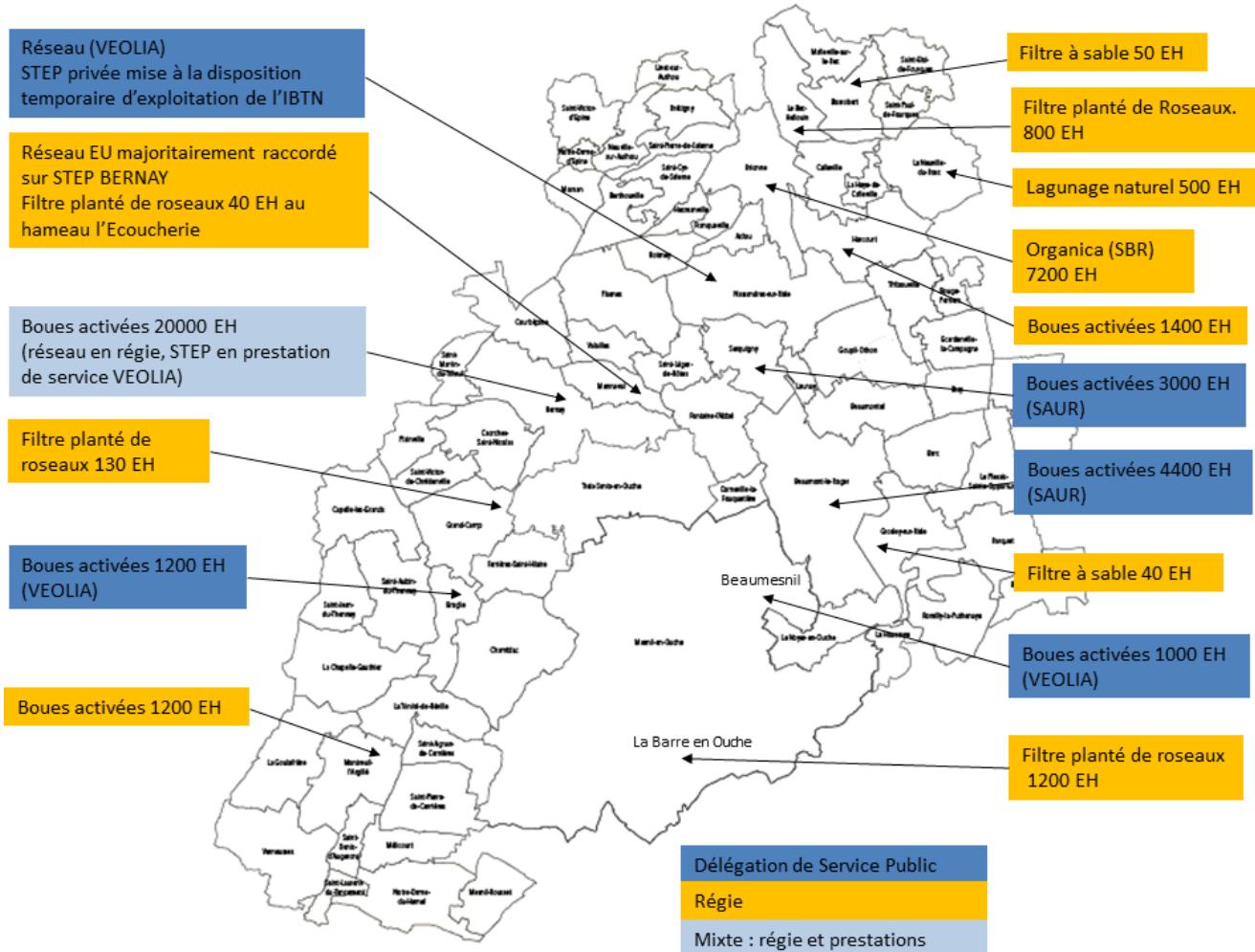
Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 09/02/2015 (ex IPB) Non
19/02/2015 (ex IRC)

La CCSPL a été créée en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018.

1.2. Mode de gestion du service

La carte ci-après présente le territoire communautaire et les modes d'exploitation au 01/01/2021 pour les infrastructures exploitées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

* Approbation par assemblée délibérante



Le service est exploité en **Régie** pour les communes de Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche / la Barre en Ouche, Menneval, Grand-Camp et Bernay.

Le service de Bernay est exploité en **Régie** pour la partie réseau et en **Prestation** pour la station d'épuration :
 Nature du contrat (station d'épuration Bernay) :

Nom du prestataire : VEOLIA

Date de début de contrat : 21/10/2019

Date de fin de contrat initial : 30/06/2023

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2023

Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 - révision des prix et ajouts de prix nouveaux

Les services suivants sont exploités en **Délégation de Service Public** comme suit :

	Nassandres sur Risle / Nassandres	Beaumont le Roger, Serquigny Nassandres sur Risle / Fontaine la Sorêt	Broglie	Mesnil en Ouche / Beaumesnil
Nom du déléguant	VEOLIA	SAUR	VEOLIA	VEOLIA
Début du contrat	01/07/2011	01/07/2017	25/01/2012	01/07/2010
Fin de contrat initiale	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2020
Date effective fin de contrat (après avenant)	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2023
Nombre d'avenant	1	1	1	1
Nature Avenant	Extension du périmètre	Extension du périmètre	Intégration PR Varendre	Prolongation de délai

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	2019	2020	2021
Régie	20 570	20 929	22 380
Serquigny	2 082	5155	5 155
Beaumont le Roger	3 072		
Nassandres sur Risle	1 817	1 795	1 797
Broglie	1 142	1 078	1 058
Beaumesnil	680	674	664

1.4. Nombres d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 492 abonnés au 31/12/2021 (13 663 abonnés au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Régie					
Bernay, Menneval, (+ Treis S.)	6 603	6 603		6 619	0,24
Brionne	1 861	1 861		1 871	0,54
Calleville	296	296		292	-1,35
Harcourt	244	244		247	1,23
La Neuville-du-Bosc	84	84		85	1,19
Le Bec-Hellouin	137	137		137	0,00
Grosley sur Risle	8	8		8	0,00
ZAC Maison Rouge	2	2		3	50,00
Montreuil l'Argillé	322	322		322	0,00
Mesnil en O. (La Barre en O)	392	392		378	-3,57
Menneval (FPR)	11	11		11	0,00
GrandCamp	39	39		39	0,00
Sous total	9 999	9 999		10 012	0,13

*le nombre d'abonnés de Menneval correspond uniquement au système de traitement par filtre planté de roseaux (FPR) situé au hameau l'Ecoucherie. Les abonnés de Menneval sont inscrits avec Bernay s'agissant d'un seul et même système de collecte et traitement.

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
DSP					
Nassandres sur Risle (Nassandres)	685	685	0	650	-5,11
Nassandres sur Risle (Perriers la Campagne)			0		
Sous total DSP Veolia	685	685		650	-5,11
Beaumont le Roger	1 340	1 340		1303	-2,76
Beaumontel	27	27		26	-3,70
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	66	66		63	-4,55
Serquigny	921	921		802	-12,92
Sous total DSP SAUR	2 354	2 354	0	2 194	-10,83
Broglie	443	443		454	2,48
Sous total DSP Veolia	443	443		454	2,48
Mesnil en O. (Beaumesnil)	182	182		182	0,00
Sous total DSP Veolia	182	182		182	0,00
TOTAL	13 663	13 663	0	13 492	-1,95

Concernant la variation des abonnés sur Serquigny et Beaumont le Roger, les chiffres concernant les clients en 2020 n'avaient pas été explicités par le facturier délégataire du service de l'eau Potable, STGS.

Malgré nos relances aucune explication n'a jamais pu être fournie. Les chiffres 2021 reviennent à un niveau d'évolution normale par rapport à l'année 2019. Il semble donc qu'une erreur dans les données de 2020 soit l'explication la plus probable

Concernant les abonnés de Nassandres, les données obtenues par Veolia (842 abonnés) auprès de STGS ne sont pas détaillées. Toutefois, la donnée transmise est jugée peu fiable par le service service car il n'existe que 650 branchements pour la commune de Nassandres et les abonnés de Brionne (68) collectés par le réseau de Nassandres ont bien été intégrés. Un travail de consolidation des données STGS sera demandé pour l'année 2022.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Régie			
Communes en régie : Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp, Bernay	666 882	707 698	6,12%
Délégation de Service Public			
Beaumontel	2 204	1 070	-51,45%
Beaumont le Roger	77 372	88 417	14,28%
Fontaine la Soret	3 702	3 756	1,46%
Serquigny	52 891	59 699	12,87%
Total DSP saur	136 169	152 942	12,32%
Nassandres sur Risle	81 127	77 185	-4,86%
Broglie	35 228	35 068	-0,45%
Beaumesnil	15 737	13 672	-13,12%
TOTAL	935 143 m³	986 565 m³	5,50%

Les volumes sur Beaumontel paraissent anormaux et ne sont pas cohérents avec les autres années.

Les éléments d'explication n'ont pu nous être transmis lors de la rédaction du présent rapport.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

NON CONCERNÉ

1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2021 (3 au 31/12/2020). Ces conventions sont mises en œuvre sur le périmètre de la DSP Serquigny Beaumont le Roger

1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

	Réseau unitaire hors branchements en km	Réseau séparatif EU hors branchements en km	Soit un linéaire total de collecte en km	(pour rappel au 31/12/2020)
Régie	20	93,46	113,46	113,46
DSP Serquigny / Beaumont	0,41	35,50	35,69	35,69
DSP Nassandres sur Risle	0	14,27	14,27	14,27
DSP Broglie	0	7,63	7,63	7,63
DSP Beaumesnil	0	4,31	4,31	4,31
TOTAL	20,41	155,17	175,58	175,58

Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage en m ³
Régie		
17 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
Bassin de régulation	Sur STEP de Brionne après prétraitement	500
Bassin d'orage	Sur STEP d'Harcourt	500
Bassin tampon	Sur STEP de la Barre en Ouche	
Bassin tampon	Sur STEP de Bernay	645
Déversoirs d'orage	7 Sur réseau	
DSP Beaumont / Serquigny		
3 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
Bassin d'orage	Entrée STEP Serquigny	300
Bassin d'orage	Entrée STEP Beaumont le Roger	150
DSP Nassandres sur Risle		
2 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
DSP Broglie		
aucun		
DSP Beaumensil		
Bassin d'orage	Entrée STEP	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Equipements en Régie :

Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-Camp, Bernay

Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

La onzième station est exploitée en prestation de service.

STEU N°1 : STEP Brionne
Code Sandre de la station : 032711601000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	01/01/2014			
Commune d'implantation	Brionne (27116)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	7 200			
Nombre d'abonnés raccordés	2 063 (hors hameau de Feuguerolles raccordées à Nassandres sur R.)			
Nombre d'habitants raccordés	4 094			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 740			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date 30/11/2015 (9/12/2011) du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Risle Rive droite		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	80
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	75
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	90
NGL	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NTK	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NH ₄ ⁺	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pt	2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH4	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
04-janv	O	4,0	98%	18,7	97%	9,0	96%	3,5	94%	2,0	96%	0,3	95%	1,0	97%
02-févr	O	3,0	98%	13,3	96%	3,0	97%	1,6	96%	0,7	98%	0,2	96%	1,0	95%
03-mars	N	30,0	86%	216,5	66%	180,0	40%	1,7	97%	1,0	98%	4,3	41%	1,0	97%
08-avr	O	2,0	99%	16,0	98%	3,0	99%	2,8	97%	1,4	98%	0,1	99%	0,5	99%
02-mai	O	4,0	99%	27,0	97%	5,0	99%	4,2	96%	3,7	96%	0,3	97%	0,0	
03-juin	O	6,0	98%	49,6	94%	14,0	96%	4,0	94%	3,7	95%	0,9	89%	1,0	98%
05-juil	O	4,0	98%	20,4	96%	10,0	96%	2,6	95%	2,4	96%	0,1	98%	1,0	97%
03-août	O	3,0	99%	20,9	97%	10,0	97%	4,1	94%	3,7	95%	1,2	84%	2,1	95%
01-sept	O	4,0	98%	24,3	97%	9,0	98%	2,1	98%	1,8	98%	0,6	94%	1,0	99%
05-oct	O	5,0	97%	38,3	91%	17,0	92%	2,9	91%	2,9	91%	0,8	83%	1,0	96%
04-nov	O	4,0	99%	22,1	96%	4,0	91%	2,4	96%	2,0	97%	0,3	96%	0,7	98%
05-déc	N	7,0	97%	23,5	95%	6,0	97%	8,0	84%	7,7	84%	0,6	88%	7,4	76%
Moyenne		6,3	97%	40,9	93%	22,5	92%	3,3	94%	2,8	95%	0,8	88%	1,5	95%

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

NB : Le bilan de février a eu lieu hors conditions habituelles (volumes entrants supérieurs à la capacité de la station). Les valeurs non conformes de ces bilans ne sont pas prises en compte.

Le bilan de mars est non conforme. Cette altération est liée à un nettoyage de la bâche d'eau traitée pendant le bilan (mauvaise information transmise aux agents)

La conformité de l'équipement étant jugée sur certains paramètres en moyenne annuelle et le nombre de non-conformités acceptées étant de deux, le rejet de la station d'épuration est conforme.

STEU N°2 : STEP BEC HELLOUIN
 Code Sandre de la station : 032746802000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté à Macrophytes
Date de mise en service	08/06/2016
Commune d'implantation	Pont Authou (27468) et Le Bec Hellouin (27052)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Nombre d'abonnés raccordés	137
Nombre d'habitants raccordés	288
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	120

Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 04 décembre 2014
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____ Eau douce de Surface Nom du milieu récepteur _____ La Risle
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NTK	15
	et / ou
	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	70
	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	75
	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	90
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
20-janv	O	6,0	98,3%	47,4	95,4%	7,0	98,7%	4,7	94,3%
16-août	O	17,0	95,0%	61,3	92,6%	15,0	96,4%	7,7	91,9%
09-sept	O	9,0	97,4%	53	92,7%	10,0	97,2%	4,1	95,8%
Moyenne		10,67	96,9%	53,9	93,5%	10,67	97,4%	5,5	94,0%

STEU N°3 : STEP LA NEUVILLE DU BOSC
 Code Sandre de la station : 032743201000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	La Neuville-du-Bosc (27432)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500
Nombre d'abonnés raccordés	82
Nombre d'habitants raccordés	247
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75

Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 10 mai 1999
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur infiltration
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	
	et / ou et ou Rendement (%)
	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 60
	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 60
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 50
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 60
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		Conc mg/l	Rend %	DCO	Conc mg/l	Rend %	MES	Conc mg/l	Rend %	NTK	Conc mg/l	Rend %	NGL	Conc mg/l	NH4 Conc mg/l
26/02/2020	N	7	97.9%	69.3	90.2%	264		23.2	68.2%	23.7	68%	1	98.1%		

STEU N°4 : STEP HARCOURT

Code Sandre de la station : 032731102000



Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge				
Date de mise en service	17/01/2006				
Commune d'implantation	Harcourt (27311)				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 400				
Nombre d'abonnés raccordés	244				
Nombre d'habitants raccordés	563				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	210				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 5 avril 2004				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol			
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et ou	
MES	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅ Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NTK Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l	Rend %
20-21/01/21	O	2	99,6	18,5	98,3	2	99,7	0,9	99,1	1,4	98,6	4,01	22,6
16-17/08/21	O	4	97,8	20,5	95,3	3	98,1	1,2	97,1	2,2	94,7	8,62	24,2
moyenne	O	3	98,7	19,5	96,8	2,5	98,9	1,05	98,1	1,8	96,7	6,32	23,4

STEU N°5 : STEP GROSLEY SUR RISLE

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales						
Filière de traitement (cf. annexe)	Fosse toutes eaux + tertre					
Date de mise en service	2006					
Commune d'implantation	Grosley sur Risle					
Lieu-dit						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40					
Nombre d'abonnés raccordés	7					
Nombre d'habitants raccordés	14					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j						
Prescriptions de rejet						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol (infiltration)				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)			
DBO ₅		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
DCO		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				

Lors de la visite SATESE du 17/09/2009, il a été remarqué que l'installation de Grosley ne permettait pas de réaliser les bilans 24 heures. Une réunion a donc été organisée en octobre 2011 avec la Police de l'Eau, le SATESE, l'Intercom du Pays Beaumontais et la SAUR afin de valider l'impossibilité de mise en œuvre de l'autosurveillance.

Suite à cette réunion, le SATESE a réalisé des prélèvements ponctuels en janvier 2012 dont les résultats ont été transmis à la Collectivité le 26 avril 2012. L'ensemble de ces éléments ont été adressés à la Police de l'Eau en septembre 2012.

Depuis 2012 malgré de multiples relances nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Police de l'Eau, la collectivité n'a pas engagé de démarche de mise en œuvre de l'autosurveillance.

STEU N°6 : STEP MONTREUIL L'ARGILLE
 Code Sandre de la station : 032741402000



Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
Date de mise en service	21/09/2010				
Commune d'implantation	Montreuil L'Argillé (27414)				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1200 EH				
Nombre d'abonnés raccordés	322				
Nombre d'habitants raccordés	730				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	182				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/09/2019				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau de surface			
	Nom du milieu récepteur	Le Guiel			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60%
DCO	90	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60%
MES	30	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50%
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08-09/03/2021	O	4	99,4	21,1	98,7	5	99,4	10,3	91,3	11,6	90,2	0,65	95,6
12-13/08/2021	O	3	99,3	18,7	97,7	4	98,5	0,5	99,5	0,6	99,4	0,18	98,3
moyenne 2021	O	3,5	99,3	19,9	98,2	4,5	99,0	5,4	95,4	6,1	94,8	0,415	97,0

STEU N°7 : STEP MENNEVAL
 Code Sandre de la station : 032739801000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté de roseaux		
Date de mise en service	01/01/2017		
Commune d'implantation	Menneval		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40 EH		
Nombre d'abonnés raccordés	11		
Nombre d'habitants raccordés	20		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	6		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 04/11/2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Aucun bilan n'a été réalisé en 2021 - le bilan est effectué tous les 2 ans et aura lieu en 2022

Des prélèvements sont effectués par le pôle resource en eau du Conseil Départemental à chaque visite annuelle.

STEU N°8 : STEP BARRE EN OUCHE
 Code Sandre de la station : 032704903000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté macrophytes			
Date de mise en service	06/07/2017			
Commune d'implantation	Mesnil en Ouche (Barre en ouche) (27049)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 300			
Nombre d'abonnés raccordés	378			
Nombre d'habitants raccordés	1 000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	366			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/04/2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
DCO	90	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
MES	30	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11-12/08/21	O	4	97,20	27	96,95	5	99,29	1,2	98,68
18-10/10/21	O	5	97,05	35,1	94,66	5	98,73	1,1	97,69
moyenne 2021	O	4,5	97,12	31,05	95,66	5	99,02	1,15	98,21

STEU N°9 : STEP GRAND-CAMP
 Code Sandre de la station : 032729501000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien forte charge
Date de mise en service	01/01/1969
Commune d'implantation	Grand Camp
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200
Nombre d'abonnés raccordés	39
Nombre d'habitants raccordés	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Puisard	
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	
DBO ₅	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
DCO	120	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
NTK	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou

Pas de bilan 24h, le système est obsolète et a été reconstruit en 2022.

Sogeti a effectué des mesures en entrée en février 2021 dans le cadre de la reconstruction de la station
 Le dispositif n'a que très peu d'efficacité, voire aucune. Dans ce sens, la qualité des rejets avoisine celle des eaux

usées entrantes.

COMMUNE DE GRAND CAMP - Point P1 : Seuil amont station
Prélèvement temps sec du mardi 8/02/2021 12h00 au mardi 09/02/2021 12h00

Echantillon journalier

Paramètre	Concentration		Flux		Population correspondante (EH)	Population correspondante (EUS)
	Unité	Résultat	Unité	Résultat		
pH	unité pH	8,5	-	-	-	-
Conductivité	$\mu\text{S}/\text{cm}$	1233	-	-	-	-
DCO	$\text{mg}(\text{O}_2)/\text{l}$	598	$\text{Kg}(\text{O}_2)/24\text{h}$	7,4	62	62
DBO5	$\text{mg}(\text{O}_2)/\text{l}$	240	$\text{Kg}(\text{O}_2)/24\text{h}$	3,0	50	75
MES	mg/l	188	$\text{Kg}/24\text{h}$	2,3	33	39
NTK	$\text{mg}(\text{N})/\text{l}$	95,7	$\text{Kg}(\text{N})/24\text{h}$	1,2	79	108
NH_4^+	$\text{mg}(\text{NH}_4^+)/\text{l}$	78,7	$\text{Kg}(\text{NH}_4^+)/24\text{h}$	1,0	-	-
Oxygène dissous	$\text{mg}(\text{O}_2)/\text{l}$	8,45	$\text{Kg}(\text{NO}_3^-)/24\text{h}$	-	-	-
Orthophosphate	$\text{mg}(\text{P})/\text{l}$	5,183	$\text{Kg}(\text{NO}_2^-)/24\text{h}$	-	-	-
P Total	$\text{mg}(\text{P})/\text{l}$	7,21	$\text{Kg}(\text{P})/24\text{h}$	0,1	22	45

Echantillon nocturne

Paramètre	Concentration	
	Unité	Résultat
DCO	$\text{mg}(\text{O}_2)/\text{l}$	492
DBO5	$\text{mg}(\text{O}_2)/\text{l}$	170
NH_4^+	$\text{mg}(\text{NH}_4^+)/\text{l}$	80,2



STEU N°10 : STEP Bernay
 Code Sandre de la station : 032705601000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge		
Date de mise en service	1998		
Commune d'implantation	Bernay		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20 000		
Nombre d'abonnés raccordés	6 600		
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 000		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Renouvellement en date 12/09/2018		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
pH	6-8.5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH4	
	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
11/01/2021			27,2	93,9	4	97,9								
24/01/2021	3	98,6	16,2	97,2	2	99,2	3,8	96,1	1,1	98,8	0,15	98,5	0,4	99,4
03/02/2021	3	97,5	22,4	93,7	2	99,1	1,7	94,6	0,5	98,4	0,17	96,1	0,4	97,9
16/02/2021	3	99,1	15,1	98,0	2	99,4	9,1	88,8	1	98,8	0,64	92,2	0,4	99,3
07/03/2021	3	98,6	15,4	97,4	2	99,1	10,1	91,3	1,3	98,9	0,72	92,6	0,39	99,6
22/03/2021	3	98,9	14,7	98,4	2	99,4	6,4	92,9	0,5	99,4	0,66	92,7	0,4	99,4
05/04/2021	3	99,3	22,8	98,4	4	99,4	3,5	97,1	1,5	98,8	1,52	87,5	0,4	99,5
21/04/2021	0		11,9	98,5	3	99,1								
02/05/2021	3	98,1	18,1	95,9	3	98,3	2,7	97,3	1,1	98,9	0,18	97,7	0,4	99,5
20/05/2021			18,3	97,3	2	99,4								
10/06/2021			19,3	96,8	2	99,0								
23/06/2021	3	91,9	10	95,9	2,1	98,0	2,8	88,3	1	95,0	0,281	89,2	0,4	97,1
06/07/2021	3	97,9	14,2	97,6	2	98,8	2,1	96,6	0,8	98,7	0,3	95,2	0,4	99,2
25/07/2021	3	97,2	15,4	95,8	2	98,9	3,1	87,0	1,9	92,0	0,204	94,7	1	93,7
05/08/2021	3	98,3	18	96,5	2	98,8	3,6	94,4	1,3	98,0	0,19	96,8	0,4	99,3
01/09/2021	3	98,7	15,8	97,7	2	99,2	3,0	96,2	1,2	98,5	0,31	96,2	0,4	99,3
06/09/2021			20,2	97,2	2	99,3								
22/09/2021	3	98,9	16,1	98,1	2	99,5	3,0	95,7	1,2	98,3	0,24	97,2	0,4	99,3
14/10/2021	11	96,7	64,5	95,8	3	98,9	1,8	98,1	1,2	98,7	0,67	92,0	0,4	99,1
26/10/2021			19,9	97,9	2	99,6								
04/11/2021			24,7	98,7	3	99,7								
23/11/2021	10	98,2	56,1	97,9	13	97,9	19,6	80,9	19,5	81,0	1,43	86,6	15,9	74,5
05/12/2021			22,5	96,9	2	99,5								
13/12/2021	3	98,8	10	98,4	2	99,3	2,8	96,2	0,9	98,8	0,11	98,6	0,4	99,3
Moyenne	3,7	97,9	21,2	97,1	2,8	99,0	4,9	93,2	2,3	96,9	0,5	94,0	1,4	97,2

Equipements en Délégation de service public

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Sur la commune de Nassandres sur Risle, la station de traitement des eaux usées est la propriété de l'entreprise Saint Louis Sucre. Celle-ci ayant fermé, Veolia en assure l'exploitation par avenant pour l'année 2021. Une convention de mise à disposition de la station d'épuration fait l'objet d'une discussion entre la collectivité et l'entreprise. Cette dernière n'a pas aboutie en 2021. Dans ce sens, aucune autosurveillance réglementaire n'a été imposée à la collectivité sur cet exercice.

Il est à noter que seuls les effluents de la commune de Nassandres sur Risle et une partie des effluents de la commune de Brionne (hameau de Feuguerolles) sont raccordés à la station de traitement de Saint Louis Sucre.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMONT LE ROGER

Code Sandre de la station : 032705101000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/07/2002
Commune d'implantation	Beaumont-le-Roger (27051)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 400
Nombre d'abonnés raccordés	1 024
Nombre d'habitants raccordés	2 984
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	640

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 21/12/1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Nom du milieu récepteur	La Bave		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		95
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		95
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		89
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		92

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅ Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NTK Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l	Rend %
06/01/2021	O	1,5	99,0	15	94,4	1	99,2						
18/01/2021	O	1,5	98,9	14	97,6	9,2	97,3						
04/02/2021	O	1,5	95,0	14	86,1	3	95,4						
16/02/2021	O	1,5	98,1	16	92,6	2,4	98,0	2,4	92,8	3,64	90,2	1,15	67,1
08/03/2021	O	1,5	98,8	16	94,1	2,9	98,1						
24/03/2021	O	1,5	99,7	15	99,1	3,1	99,9						
15/04/2021	O	1,5	99,0	15	95,3	2,1	98,5						
22/04/2021	O	1,5	99,0	17	95,1	2,6	97,3						
05/05/2021	O	1,5	98,5	16	97,0	3,1	98,6						
16/05/2021	O	1,5	98,6	14	94,1	3,4	97,5						
03/06/2021	O	1,5	98,9	18	93,8	4,2	99,0	2,8	94,6	3,4	93,5	0,12	98,2
14/06/2021	O	1,5	99,3	18	95,5	3	98,7						
05/07/2021	O	1,5	97,5	14	91,5	2,3	96,8						
20/07/2021	O	1,5	98,6	17	93,8	1	99,0						
03/08/2021	O	1,5	98,9	14	93,5	2,2	98,5						
18/08/2021	O	1,5	99,1	14	96,8	1	99,5						
08/09/2021	O	1,5	99,3	15	97,6	3,5	98,8	1,28	98,3	1,93	97,5	0,79	88,2
23/09/2021	O	1,5	99,3	19	96,7	2,6	99,3						
07/10/2021	O	1,5	99,0	15	96,7	2,2	98,8						
17/10/2021	O	1,5	99,3	20	94,4	4,9	98,3						
07/11/2021	O	1,5	99,0	18	94,4	4,4	98,6						
22/11/2021	O	1,5	99,3	22	96,7	3	99,0						
06/12/2021	O	1,5	98,0	14	91,4	1	98,8	1,4	95,7	2,41	92,8	0,55	80,7
21/12/2021	O	3	96,7	13	95,2	3,3	98,6						
Moyenne	O	1,6	98,6	16,0	94,7	3,0	98,4	2,0	95,4	2,8	93,5	0,7	83,6

STEU N°2 : STEP SERQUIGNY
 Code Sandre de la station : 032762201000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/06/2005		
Commune d'implantation	Serquigny (27622)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3 000		
Nombre d'abonnés raccordés	828		
Nombre d'habitants raccordés	2108		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	475		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 21/04/2016 (arrêté initial 02/10/2002) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH	6 à 8.5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage																
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté														
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		NH4		Pt		
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
18/01/2021	O	1,5	99,5	81	91,0	3,8	99,0	2	98,0	3,5	96,5	0,7		1,2	87,8	
16/02/2021	O			26	97,9	1	99,7									
24/03/2021	O			22	95,8	1	99,6									
22/04/2021	O	1,5	99,7	24	97,2	2	99,5	1,4	98,6	6,7	93,2	0,2		1,1	89,4	
16/05/2021	O			19	87,7	16	88,4									
14/06/2021	O			24	98,0	2	99,6									
20/07/2021	O	1,5	99,7	89	89,0	1	99,9	1,9	98,1	2,5	97,5	0,2		2,0	81,0	
18/08/2021	O			20	96,7	2,5	99,6									
23/09/2021	O			20	97,8	1	99,8									
17/10/2021	O	1,5	99,6	21	97,7	2,9	98,8	0,95	99,2	1,0	99,1	0,2		1,8	76,5	
22/11/2021	O			20	97,2	1	99,7									
21/12/2021	O			20	97,5	2,9	98,8									
Moyenne		1,5	99,6	32,2	95,3	3,1	98,5	1,6	98,5	3,4	96,6	0,3		1,5	83,7	

Délégation de Service Public : Broglie

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BROGLIE
Code Sandre de la station : 032711701000



Caractéristiques générales																	
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)															
Date de mise en service		01/01/1989															
Commune d'implantation		Broglie															
Lieu-dit																	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 200															
Nombre d'abonnés raccordés		430															
Nombre d'habitants raccordés		1 142															
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j																	
180																	
Prescriptions de rejet																	
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 01/12/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...															
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface														
		Nom du milieu récepteur	La Charentonne														
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)										
DBO ₅		30	<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou												
DCO		90	<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou												
MES		30	<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou												
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou												
NTK		40	<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou												

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
21/04/2021	O	5,0	98,9	52,9	95,0	10,0	98,0	36,8	69,7	37,0	69,5	2,1	82,7
26/10/2021	O	3,0	99,2	22,9	97,7	4,0	99,2	2,1	98,4	13,0	90,1	3,8	70,2
moyenne		4,0	99,0	37,9	96,3	7,0	98,6	19,5	84,0	25,0	79,8	2,9	76,5

Délégation de Service Public : Beaumesnil

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMESNIL

Code Sandre de la station : 032704901000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	06/09/2007		
Commune d'implantation	Beaumesnil (Mesnil en Ouche)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 000		
Nombre d'abonnés raccordés	179		
Nombre d'habitants raccordés	677		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/05/2006		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration Nom du milieu récepteur		
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DCO		DBO5		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
22/03/2021	O	22,2	99,6	2,0	0,0	0,0	0,6	4,8	99,4	0,1	94,8	6,1	95,5
25/08/2021	O	29,2	99,7	5,0	0,2	0,0	7,1	0,4	99,7	1,0	99,7	2,7	99,2
moyenne		25,7	99,7	3,5	0,1	0,0	3,9	2,6	99,6	0,6	97,3	4,4	97,4

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP BRIONNE (Code Sandre : 032711601000)	45,76	26,19
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	8,08	8,69
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : _____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	8,9	14,06
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	0
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	0
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	0
STEP BERNAY	292	278
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	38,3	36,3
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	28	23,8
STEP BROGLIE	2,6	13,6
STEP BEAUMESNIL	4,8	4,3
Total des boues produites	428,44	400,74

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées dans la file eau.

La filière boue de Brionne a connu des pannes 2 fois dans l'année 2021 pour des périodes de 2 mois à chaque fois, d'où la baisse de production

Pour Broglie, concernant l'augmentation de la quantité de boues produites, les tonnages des années précédentes étaient sous-estimés de par la faible représentativité de la MS. En 2021, la MS a été revue à la hausse, basée sur des analyses réalisées lors des extractions (après concentration le WE), ce qui explique la nette augmentation. Le tonnage de 2020 avait d'ailleurs été revu à 6,35 TMS avec cette méthode.

De plus, les méthodes de calcul et les boues prises en compte dans le total ont été modifiées, ce qui explique les différences observées entre 2020 et 2021.

La production de boue a augmenté sur Montreuil du fait d'une augmentation de la fréquence de passage des agents sur site (de 2 à 3 fois par semaine) et donc une augmentation du temps de fonctionnement de la table d'égouttage

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP BRIONNE (Code Sandre : 032711601000)	19	30,8
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSC (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	0	0
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : _____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	6	8,4
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	0
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	0
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	0
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	32,5	43,7
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	32,6	34,3
STEP BROGLIE	17,2	22,7
STEP BEAUMESNIL	8,3	7
STEP BERNAY	159	227
Total des boues évacuées	255,6	373,9

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées dans la file eau.

Les boues de Bernay ont ensuite été épandues sur les plans d'épandage d'origine, en respectant les quantités de matières sèches apportées.

Le plan d'épandage des boues de Harcourt n'a pas reçu de boues en 2021, l'agriculteur n'ayant pas répondu à nos sollicitations.

Pour Broglie, comme en 2020, du fait de la COVID, les boues ne sont pas directement épandables, elles ont été transférées vers la Step de Bernay pour être retraitées. La quantité de boues évacuées semble être surestimée selon le service assainissement. Un travail de consolidation des données sera effectué en 2022.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération 08/04/2021 effective à compter du 01/07/2021 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif.
Délibération 08/04/2021 effective à compter du 01/07/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/07/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/07/2021
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (FPAC) ⁽¹⁾ (L1331-7 du Code de la Santé Publique)	3000 € sur construction neuve ; 1600€ raccordement habitation existante;	3000 € sur construction neuve 1600€ raccordement habitation existante;
Participation aux frais de branchement (L1331-2 du Code de la Santé Publique)	2500 € HT (3000 € option sans TVA) sur réseau existant ; 727.30€ HT (800 € option sans TVA) pour création de réseau	2500 € HT (3000 € option sans TVA) sur réseau existant ; 727.30€ HT (800 € option sans TVA) pour création de réseau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE). Les frais de branchement prévu par l'article L1331-2, s'ils sont facturés, doivent être déduit du montant de la PFAC.

Redevance au 01/01/2021	Mode exploit.	Part collectivité ⁽¹⁾		Part délégataire ⁽²⁾		Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	-
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	-
Bernay	Régie	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,000 €	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Brionne	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Broglie	Veolia	0,00 €	0,72 €	29,08 €	1,3723 €	-
Calleville	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,70 €	0,00 €	0,000 €	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Harcourt	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,59 €	0,00 €	0,000 €	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,30 €	23,78 €	1,9719 €	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 0 à 80 m ³	Régie	60,50 €	0,85 €	0,00 €	0,000 €	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 80 à 400 m ³		60,50 €	2,08 €	0,00 €	0,000 €	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) > à 400 m ³		60,50 €	1,22 €	0,00 €	0,000 €	-
Montreuil l'Argillé	Régie	86,60 €	1,54 €	0,00 €	0,000 €	10,00%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	-
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,60 €	23,88 €	1,262 €	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,60 €	31,80 €	1,235 €	-

(1) Parts collectivité délibérées par le conseil communautaire du 11 avril 2019

(2) Parts délégataires prévues par le contrat est révisées annuellement.

Redevance au 1/07/2021	Mode exploit.	Part collectivité ⁽¹⁾		Part délégataire ⁽²⁾		Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,56 €	31,80 €	1,235 €	10,00%
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,56 €	31,80 €	1,235 €	10,00%
Bernay	Régie	0,00 €	2,12 €	0,00 €	0,000 €	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Brionne	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Broglie	Veolia	0,00 €	0,73 €	29,08 €	1,3723 €	-
Calleville	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,59 €	0,00 €	0,000 €	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Harcourt	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	2,81 €	0,00 €	0,000 €	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,85 €	0,00 €	0,000 €	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,27 €	23,78 €	1,9719 €	-
Mesnil en O. (La Barre en O.)	Régie	0,00 €	1,97 €	0,00 €	0,000 €	10,00%
Montreuil l'Argillé	Régie	0,00 €	2,30 €	0,00 €	0,000 €	-
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	0,00 €	1,56 €	31,80 €	1,235 €	10,00%
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,37 €	23,88 €	1,262 €	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,36 €	31,80 €	1,235 €	10,00%

(1) Parts collectivités proposées à délibération

(2) Parts délégataires hors éventuelles revalorisation contractuelle au 1er juillet 2021.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/07/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFFS au 1/01/2021	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³	Variation / n-1
	Part fixe annuelle	Part proportion. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportion. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres				
Beaumont le Roger	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Beaumontel	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Bernay	0,00	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	24,00 €	286,20	2,39 €	0,00%
Bosrobert (ZAC)	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Brionne	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Broglie	0,00	86,40	86,40	29,08	164,68	193,76	22,20	-	-	19,38	321,73	2,68 €	7,93%
Calleville	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Grand Camp	0,00	324,00	324,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	346,20	2,89 €	0,00%
Grosley sur Risle	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Harcourt	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
La Neuville du Bosc	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Le Bec Hellouin	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Menneval	0,00	190,80	190,80	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	213,00	1,78 €	0,00%
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00	36,00	36,00	23,78	236,63	260,41	22,20	-	-	26,04	344,65	2,87 €	7,28%
Mesnil en O. (La Barre en O.)	60,50	151,20	211,70	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	21,17 €	255,07	2,13 €	0,00%
Montreuil l'Argillé	86,60	184,80	271,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	293,60	2,45 €	0,00%
Nassandres sur R. (Fontaine la Sorêt)	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Nassandres sur R. (Nassandres)	0,00	192,00	192,00	23,88	151,44	175,32	22,20	-	-	17,53	407,05	3,39 €	1,33%
Serquigny	0,00	192,00	192,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	412,21	3,44 €	1,35%

communes	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³	Variation/n-1
	Part fixe annuelle	Part proportion. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportion. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres				
Beaumont le Roger	0,00	187,20	187,20	32,08	149,52	181,60	22,20	-	-	18,16	409,16	3,41	-9,69%
Beaumontel	0,00	187,20	187,20	32,08	149,52	181,60	22,20	-	-	18,16	409,16	3,41	-9,69%
Bernay	0,00	254,40	254,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	25,44 €	302,04	2,52	5,05%
Bosrobert (ZAC)	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Brionne	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Broglie	0,00	87,60	87,60	30,56	173,10	203,66	22,20	-	-	20,37	333,83	2,78	3,66%
Calleville	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Grand Camp	0,00	310,80	310,80	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	333,00	2,78	-4,14%
Grosley sur Risle	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Harcourt	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
La Neuville du Bosc	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Le Bec Hellouin	0,00	337,20	337,20	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	359,40	3,00	-7,51%
Menneval	0,00	222,00	222,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	244,20	2,04	12,53%
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00	32,40	32,40	24,40	242,78	267,18	22,20	-	-	26,72	348,50	2,90	1,18%
Mesnil en O. (La Barre en O.)	0,00	236,40	236,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	23,64 €	282,24	2,35	9,44%
Montreuil l'Argillé	0,00	276,00	276,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	298,20	2,49	1,41%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Soré	0,00	187,20	187,20	32,08	149,52	181,60	22,20	-	-	18,16	409,16	3,41	-9,69%
Nassandres sur Risle (Nassandres)	0,00	164,40	164,40	24,84	157,56	182,40	22,20	-	-	18,24	387,24	3,23	-5,05%
Serquigny	0,00	163,20	163,20	32,08	149,52	181,60	22,20	-	-	18,16	385,16	3,21	-7,18%

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- trimestrielle
- semestrielle
- quadrimestrielle

Seul le service de La Barre en Ouche est facturé à un rythme annuel.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité

Type de recettes	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 146 544,23 €	2 251 485,7 €	+ 4,9 %
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés	9 744 €	0 €	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	2 156 288,23 €	2 251 485,7 €	+ 4,4 %
Recettes de raccordement PFAC	158 780 €	310 820 €	+ 95,75 %
Recette liée aux frais de branchement	107 997,60 €	129 000 €	+ 19,4%
Recette liée aux contrôles de conformité	38 585,88 €	47 713,08 €	+ 23,65 %
Prime de l'Agence de l'Eau	83 731,91 €	90 828,01 €	+ 8,47 %
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (préciser) défaut branchement	874 €	0 €	
Total autres recettes	389 095,39 €	578 361,09 €	+48,64%
Total des recettes	2 545 383,62 €	2 829 846,7 €	+11,17%

Commentaire:

Le montant des PFAC est principalement lié aux travaux de raccordement du Campus de Mesnil en Ouche. Les recettes liées aux contrôles de conformité sont en augmentation du fait de la hausse des ventes immobilières. Une légère augmentation des primes pour épuration de l'Agence de l'eau est à souligner de par la levée des non-conformités au droit des points réglementaires de déversement des effluents sur les stations d'épuration de Bernay et Beaumont-le-Roger.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : VEOLIA et SAUR

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	368 482 €	469 064 €	+ 27,29 %
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires	1 090 €	3 469 €	
Total autres recettes	0 €	0 €	
Total des recettes	369 572 €	472 533 €	+ 27,85 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau assainie au 31/12/2021 : 3 302 379,7 € (2 914 955,62 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Communes	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2020	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2021
Régie	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Nassandres sur Risle	99,18% des 610 abonnés	99,18%
Serquigny et Beaumont le Roger	68,06% des 3 081 abonnés	68,06%
Broglie	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Beaumesnil	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Bernay	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionnés à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	—	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	—	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2020 (10 pour 2019).

nombre de points	de Valeur	points s
------------------	-----------	----------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

(15 points)

VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,93 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2021 (80 pour 2020).

	nombre de points	de Valeur	point s
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,56%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,71%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	76,90%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	97

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 97 pour l'exercice 2021 (97 pour 2020).

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99.34 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)		120	-
		85	

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96.67 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾		15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2021 (99 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Equipements en Régie			
STEP BRIONNE	183	100	100
STEP BEC HELLOUIN	11	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	100
STEP HARCOURT	50,50	100	100
STEP GROSLEY SUR RISLE			
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	49,3	100	100
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	48,9	100	100
STEP GRAND-CAMP			
STEP BERNAY	349	100	100
Délégation de Service Public :			
STEP SERQUIGNY	62,8	0	0
STEP BEAUMONT LE ROGER	82	100	100
STEP BROGLIE	23	100	100
STEP BEAUMESNIL	45	100	100

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	183	100	100
STEP BEC HELLOUIN	11	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	100
STEP HARCOURT	50,50	100	100
STEP GROSLEY SUR RISLE			
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	49,3	100	100
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	48,9	100	100
STEP GRAND-CAMP			
STEP BERNAY	349	100	100
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	62,8	100	100
STEP SERQUIGNY	82	100	100
STEP BROGLIE	23	100	100
STEP BEAUMESNIL	45	100	100

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	183	100	100
STEP BEC HELLOUIN	11	100	100
STEP HARCOURT	50,5	100	100
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	49,3	100	100
STEP BARRE EN OUCHE	48,9	100	
STEP BERNAY	349	100	
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	62,8	100	100
STEP SERQUIGNY	82	100	100
STEP BROGLIE	23	100	100
STEP BEAUMESNIL	45	100	100

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$$

Communes	Filières d'évacuation	Conformité	T de matières sèches
Brionne	Valorisation agricole	Conforme	30,8
Harcourt	Absence d'évacuation en 2020		0
Montreuil l'Argillé	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	8,4
Bernay	Valorisation agricole	Conforme	227
Serquigny	Valorisation agricole	Conforme	34,3
Beaumont le Roger	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	43,7
Broglie	Valorisation agricole	Conforme	0
	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	22,7
Beaumesnil	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	7

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100** (100 en 2020).

Les filières suivantes n'ont pas eu d'évacuation de boues cette année du fait de leur procédé de traitement :

Le Bec Hellouin, filtre planté de roseaux

Menneval, filtre planté de roseaux

Mesnil en Ouche, La Barre en Ouche, filtre planté de roseaux

Grand Camp, filière non conforme

Grosley sur Risle, fosse toutes eaux + tertre

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées via leur injection dans la filière eau.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

L'exercice 2021, aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs linéaire du réseau de collecte hors branchements}}{100} * 100$$

	Nbre de points noirs en 2021	Points noirs par 100 km	
		2020	2021
Régie	4	3,5	3,5
Nassandres sur Risle	5	35,24	35,24
Serquigny/Beaumont le R.	6	16,7	16,7
Broglie	0	0	0
Mesnil en O, Beaumesnil	1	23,2	23,2

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,03** (0,02 en 2020).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident

localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0,298

Au cours des 5 dernières exercices, 0,298 km de linéaire de réseau ont été renouvelés (sur la Barre en Ouche)

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2021	exercice 2021	exercice 2020	exercice 2021
STEP BRIONNE	12	11	83	91,7
STEP BEC HELLOUIN	3	3	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	1	0	100	0
STEP HARCOURT	2	2	100	100
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	2	2	100	100
STEP MENNEVAL	1	1	100	100
STEP LA BARRE EN OUCHE	2	2	100	100
STEP GRAND-CAMP	0	0		
STEP BEAUMONT LE ROGER	24	24	97,2	100
STEP SERQUIGNY	12	12	100	100
STEP BROGLIE	2	2	100	100
STEP BEAUMESNIL	2	2	100	100
STEP BERNAY	24	24	100	100

Un indice de conformité global est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 97,1 (97,1 en 2020) pour la régie

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (98,5 en 2020) pour la DSP SAUR

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2020).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Exercice 2020	Exercice 2021
L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est			
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2020).

Le tableau suivant concerne la STEP de Beaumont le Roger et celle de Serquigny

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2020 pour Beaumont le Roger).

+

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	10	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **40** (40 en 2020).

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	0	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2020).

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	15	15
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **65** (65 en 2020).

3.12. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget non assujetti à TVA (TTC) Beaumont le Roger, Serquigny, Brionne, Calleville, Harcourt, le Bec Hellouin, Grosley sur R., Bosrobert (ZAC), Menneval, Broglie, Montreuil l'Argillée, Mesnil en O (Beaumesnil)	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	5 167 299 €	4 949 977,21 €
Epargne brute annuelle en €	851 601	678 197,89
Durée d'extinction de la dette en années	6,1	7,3

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **7,3 ans**.

Budget assujetti à TVA (HT) Bernay, Mesnil en O. (La Barre enO.)	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	764 571 €	788 065,62 €
Epargne brute annuelle en €	577 438 €	566 078,40 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	1,4

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **1,4 ans**.

3.13. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Budget non assujetti à TVA (TTC)	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 167 199 €	4 949 977,21 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	478 864,30 €
	En intérêt	87 012,10 €
		73 370,21 €

Budget assujetti à TVA (HT)	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	764 571,00 €	788 065,62 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	65 427,94 €
	En intérêt	24 814,46 €
		17 050,10 €

3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

Equipements en Régie : Brionne, Bernay, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Montreuil l'Argillé, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Grand Camp, Menneval, La Barre en Ouche

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée

Pour l'année 2021, les données permettant de calculer le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2020 ne sont pas disponibles à ce jour

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/21	Valeurs non consolidée	Valeur non consolidée
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	473 483	Valeur non consolidée
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	0	Valeur non consolidée

Pour l'année 2021, les données permettant de calculer le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2020 ne sont pas disponibles à ce jour

Délégation de Service Public : Nassandres Sur Risle

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	1 397	Valeur non consolidée
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	95 592	Valeur non consolidée
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	1,46	Valeur non consolidée

Pour l'année 2021, les données permettant de calculer le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2020 ne sont pas disponibles à ce jour

Délégation de Service Public : Broglie

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	10 654	15 147
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	97 872	87 853
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	10,89	17,05

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2021 est de **17,05%**.

Délégation de Service Public : Beaumesnil

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	871	527
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	48 846	37 761
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	1,86	1,39

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2021 est de **1,39%**.

3.15. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [] Oui [] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 20 (AC)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations pour la régie est de 2,11 pour 1000 abonnés (1,37 en 2020)

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	677 581 €	385 397,65 €
Montants des subventions	475 522 €	877 973,5 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

L'année 2021 a principalement été consacrée à l'achèvement des études de conception, aux procédures de commandes publiques et à l'instruction des demandes de subventions par le Département et l'Agence de l'eau Seine Normandie sur d'importantes opérations de travaux : réhabilitation du réseau EU de Bernay, station d'épuration de Broglie, station d'épuration de Grand-Camp, la suppression des rejets directs au milieu naturel à Serquigny/Fontaine l'Abbé.

4.2. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 448 367,86 € sur le budget non assujetti (330 607,05 € en 2020) et de 668 258,30 € sur le budget assujetti (353 475,57 € en 2020).

4.3. Présentation des projets 2022 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels de 2022 en €
Réaménagement du réseau EU Hameau de Courcelles et Petit Nassandres à Serquigny	917 000 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour traitement des eaux usées de Nassandres	180 000 €
Schéma Directeur d'Assainissement	300 000 €
Réhabilitation de la STEP de Broglie	2 3644 000 €
Réhabilitation de la STEP de Grand Camp	363 325 €
Opération de raccordement privatif en domaine privé	430 000 €
1 ^{ère} tranche de travaux de Bernay	2 191 000 €
Réhabilitation des Postes de Refoulement Bernay	1 150 000 €
Réhabilitation PR Brionne (la Mèche et Fontaines)	150 000 €
Renouvellement automate, et cuve de chlorure ferrique sur la STEP de Bernay	100 000 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement Allée Royale à Broglie	120 000 €
Suppression du poste de refoulement n°10 et réaménagement du système de collecte rue Leprévost Beaumont à Bernay	100 000 €

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- 2 les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- 3 les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance

0€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,00 €/m³ pour l'année 2021 (0,00 €/m³ en 2019). Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des

collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.
La collectivité n'a pas mis en œuvre d'action de ce type.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay.

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 929	Données non consolidées
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	354,74	290,40
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Cf. § 2.2	Cf. § 2.2
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non consolidée	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,5	3,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,02 %	0,03 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,1%	97,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)	7,3 (sur TTC) 1,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	1,37	2,11

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

		Valeurs 2020	Valeurs 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 795	1 795
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	—	—
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,57	3,57
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,18%	99,18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___ %	___ %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___ %	___ %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___ %	___ %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	35,04	35,04
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT))	7,3 (sur TTC) 1,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	Données non consolidées
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,94	0

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 155	5 155
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	65,05	78
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,95 (Beaumont) 3,62 (Serquigny)	3,58 (Beaumont) 3,36 (Serquigny)
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	97	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100% (Beaumont) 0% (Serquigny)	100% (Beaumont) 0% (Serquigny)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	17,6	16,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,97%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,73%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)	7,3 (sur TTC) 1,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Données non disponibles	Données non disponibles
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,94	0

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	680	664
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	8,3	7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,92	2,95
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non consolidée	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	23,20	23,20
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)	7,3 (sur TTC) 1,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,78%	1,39%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,94	0

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 078	1 058
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	17,2	22,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,75	2,78
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	40	40
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)	7,3 (sur TTC) 1,4 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	10,89%	17,05%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,94	0

7. Annexe 1

Note de l'Agence de l'Eau